
Les sites coquilliers : un indicateur de santé de l'estuaire Recouvrons les usages du Saint-Laurent

| | |
|---------------------|---|
| THÈMES | Contamination / Qualité de l'eau |
| LOCALISATION | Territoire de la Zone d'Intervention Prioritaire du Sud-de-l'Estuaire |
| PROMOTEUR | Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire |

OBJECTIF À LONG TERME DU PROJET

En utilisant les zones coquillières comme indicateur de santé du milieu littoral, éliminer ou réduire significativement les sources de pollution du ou des sites coquilliers ciblés afin d'améliorer la qualité des eaux de l'estuaire ainsi que celles des tributaires et permettre le recouvrement d'un usage artisanal des sites.

PROBLÉMATIQUE

Lors de la consultation publique tenue par la ZIP du Sud-de-l'Estuaire, plusieurs préoccupations concernant les impacts et la qualité des eaux se jetant dans l'estuaire ont été soulevées. En prenant en compte, les différents énoncés exprimés lors de cet événement et l'expérience des comités ZIP en milieu marin ayant travaillé sur ce même type de problématique, la ZIP du Sud-de-l'Estuaire a choisi comme indicateur et point de départ, les sites coquilliers de son territoire, afin de bien diriger ses actions futures. En effet, les zones coquillières sont d'excellents témoins de l'apport en contaminants bactériologiques du continent. De plus, la mesure des concentrations de coliformes fécaux des sites coquilliers par Environnement Canada (EC) permet d'obtenir diverses informations de base telles que: les limites géographiques des secteurs coquilliers, les ressources qu'on y retrouve (myes communes, moules bleues, etc.) et leurs concentrations, le type d'exploitation, la classification du site (ouvert, fermé conditionnel), la qualité de l'eau et finalement les sources de pollution.

La ZIP du Sud-de-l'Estuaire compte au total 39 sites coquilliers situés entre l'Anse Sainte-Anne (MRC du Kamouraska) et Petit Méchins (MRC de Matane). Parmi ces sites, seulement deux sont approuvés pour la cueillette de mollusques, soit celui de l'Isle Verte (secteur B-3.5) et de la Baie du Ha!Ha! dans le parc du Bic (secteur B-2.4). Deux autres n'ont pas été classifiés, soit l'Anse Sainte-Anne et Kamouraska. Tous les autres sites ont été classifiés « fermé » par EC, surtout à cause de la contamination bactérienne provenant des eaux usées municipales rejetées dans les tributaires, de fosses septiques inadéquates ou d'un mauvais drainage des terres de culture. Certains problèmes de santé peuvent être reliés à la consommation de mollusques où il y a présence de contamination bactériologique des eaux. De plus, la présence d'algues toxiques peut aussi entraîner la fermeture de certains bancs coquilliers. En effet, ces algues telles que *Alexandrium* spp., ingérées par les mollusques peuvent causer chez l'humain un empoisonnement connu sous le nom « d'intoxication paralysante par les mollusques ». Notons que la toxicité des myes par ces algues est sporadique entre Trois-Pistoles et Sainte-Flavie, alors qu'elle est chronique en aval de Sainte-Flavie.

Malheureusement, à l'exception des sites approuvés, les informations d'Environnement Canada sur les sites coquilliers sont désuètes, datant des dernières évaluations effectuées au début des années 1990. En effet, suite à la fermeture d'un site coquillier aucun suivi n'est effectué à moins qu'il y ait une volonté du milieu pour rouvrir ce site. Lorsqu'un site est ouvert, EC procède à un échantillonnage à tous les trois ans afin de

s'assurer que le taux de coliformes fécaux ne dépasse pas les normes. De plus, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) fait l'analyse des concentrations de toxines retrouvées dans la chair des mollusques. Chacun de ces ministères font leurs recommandations à Pêches et Océans Canada (voir p.1-30). Malgré le fait que les normes d'EC concernant le taux d'acceptabilité en coliformes fécaux (14 coliformes fécaux par 100 ml d'eau) sont sévères, le nombre élevé de sites fermés à la cueillette artisanale sur le territoire de la ZIP indique un réel problème de contamination bactériologique.

Les engagements gouvernementaux dans le cadre de la Politique nationale de l'eau, permettent d'appuyer la pertinence d'un tel projet. Par exemple, deux des sept actions envisagées dans le secteur municipal sont d'aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitements des eaux usées des résidences isolées et d'éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec.¹ De telles actions, auront des répercussions directes et positives sur la qualité des eaux coquillères.

DESCRIPTION DU PROJET

Afin d'améliorer la qualité de l'eau de l'estuaire du Saint-Laurent et de ses tributaires, de redonner à la population le privilège et le plaisir d'une cueillette artisanale de mollusques et de sensibiliser les riverains et les municipalités à l'importance de protéger et de conserver les plans d'eau de leur milieu, les différentes étapes sont divisées en 3 grandes phases :

Phase I : Cette phase se veut une récolte d'information au sujet des sites coquilliers couvrant le territoire de la ZIP dans un premier temps, et des sources potentielles de pollution de ces sites dans un deuxième temps, afin d'obtenir un portrait qui servira d'outil de référence à la réalisation de la phase II.

- 1) Rassembler toute l'information concernant les sites coquilliers sur le territoire de la ZIP : cartes des sites coquilliers, fiches descriptives du Programme de salubrité des zones coquillères pour chacun de ces sites, biologie des mollusques retrouvés, etc.;
- 2) Identifier toutes les sources possibles de contamination pour chaque site coquillier (ouvert ou non) du territoire de la ZIP : emplacement, type et site de rejets des usines d'épuration des eaux, nombre et emplacement des résidences isolées, zones agricoles, sites de dépôt de neiges usées, lieux des sites d'enfouissement, etc.;
- 3) Cartographier toutes ces données, ce qui permettra de bien visualiser les relations entre les sites coquilliers et les sources potentielles de pollution.

Phase II : L'interprétation des données en phase I, servira de guide pour le développement d'un projet-pilote de réouverture d'un site coquillier sur le territoire de la ZIP.

- 1) La sélection du site reposera sur différents critères dont, entre autres :
 - Le site coquillier est témoin d'une diminution des sources potentielles de pollution depuis sa dernière évaluation par EC (par exemple, modernisation d'une usine d'épuration des eaux dans une municipalité);
 - Le site coquillier était autrefois fréquenté par des cueilleurs de mollusques (par le fait même, le site possède un potentiel de cueillette de mollusques intéressant);

¹ Ministère de l'Environnement du Québec. *L'eau. La vie. L'avenir.* Politique nationale de l'eau. 2002. p.93. Site Internet <http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/politique/index.htm>, accédé le 5 décembre 2002, format PDF.

- Le site coquillier possède déjà plusieurs données disponibles (par exemple, un comité de bassin versant existe pour un bassin versant qui se jette sur un site coquillier);
 - La réouverture du site coquillier suscite un vif intérêt de la part de la population touchée;
 - Les algues toxiques sont absentes du site ou ne représentent aucun risque pour la santé des cueilleurs;
- 2) Lorsqu'un site particulier aura été sélectionné par les divers intervenants concernés, selon les critères ci-dessus, un plan de réhabilitation du site coquillier sera établi et comportera entre autres les étapes suivantes :
- Consulter la ou les municipalités concernées par le projet afin d'évaluer leur intérêt à s'impliquer et les informer des nombreux bénéfices de la restauration d'un tel site, que ce soit pour l'environnement ou pour les citoyens;
 - Monter un plan de sensibilisation pour la population visée par le projet et pour la ou les municipalités (Ex : créer une page Web sur le site Internet de la ZIP, développer un questionnaire adressé à la population afin d'identifier entre autres ses perceptions et ses inquiétudes par rapport à la qualité de l'eau, informer les propriétaires de fosses septiques des diverses améliorations à apporter à leur système, etc.);
 - Mise en œuvre des actions ciblées visant la réouverture du site coquillier.

Phase III : Pour encourager l'initiative d'autres projets de réouverture de sites coquilliers sur le territoire de la ZIP, le projet-pilote sera pris en exemple et toute l'information (incluant les étapes à suivre, les recommandations, les différents coûts associés à un tel projet, l'information pertinente ayant trait aux sites coquilliers sur le territoire de la ZIP, la faisabilité, etc.) sera disponible à toute personne intéressée. Cette information pourra être consultée sur le site Internet de la ZIP et sera disponible en version papier. Il pourrait être intéressant de distribuer un document d'information aux municipalités riveraines et MRC.

FAISABILITÉ

Les données nécessaires pour la phase I concernant les sites coquilliers ainsi que tout ce qui a trait aux sources potentielles de pollution sont disponibles auprès d'Environnement Canada, des municipalités et des MRC. L'intérêt et l'implication des résidents concernés seront essentiels au processus de réouverture d'un site coquillier dans leur milieu. Le site en question devra respecter tous les critères identifiés par les différents intervenants concernés. Il existe plusieurs avenues de financement pour ce type de projet.

PARTENAIRES POTENTIELS

- Environnement Canada;
- Environnement Québec;
- Agence canadienne des aliments ;
- Pêches et Océans Canada ;
- Comités de bassin versant du territoire;
- Les municipalités riveraines;
- Les MRC.

COÛTS DE RÉALISATION

À déterminer

ÉCHÉANCE DU PROJET

| Phases du projet | | | |
|------------------|---------|---------------------|---------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| mois | Automne | À partir de l'hiver | Automne |
| années | 2004 | 2005 | 2006 |

INDICATEURS D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

- Niveau d'implication des municipalités;
- Nombre de personnes (riverains, cueilleurs, propriétaires de fosses septiques, etc.) intéressées par le projet dans leur localité;
- Mise en œuvre d'un projet-pilote;
- Recouvrement des activités de cueillette de mollusques d'un site anciennement fermé;
- Nombre de cueilleurs utilisant le site réouvert;
- Mise en œuvre d'autres projets-pilotes sur le territoire de la ZIP;
- Réalisation d'une page Web;
- Nombre d'actions de sensibilisation.

RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

SÉNÉCHAL, J. (COORDONNATEUR). Recommandation de classification. Avril 2001. Programme de salubrité des eaux coquillières. Direction de la protection de l'Environnement. Région du Québec. Environnement Canada.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS. Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques – manuel des opérations. 2001. Site Internet : www.inspection.gc.ca, accédé le 6 décembre 2001.

MORISSETTE, M. Guide d'interprétation et d'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.8). 2001. Service de l'expertise technique en eau de la Direction des politiques du secteur municipal du ministère de l'Environnement. Environnement Québec.